

Affaire suivi par :

Madame Anne CHIANG

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt et un

Le vendredi 10 décembre

A 8h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 10 décembre 2021

Ecole élémentaire du Centre
31 bis, rue du Général Leclerc
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

AT VA AT

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur Mouhamet TOURE

Brigade de Sapeurs-Pompiers
Lieutenant Verner AKIL

Représentant Madame la Commissaire
Excusé

Services Techniques
Monsieur Alain TELLIER

Assistaient également à la visite

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

10 décembre 2021

Ecole élémentaire du Centre
31 bis, rue du Général Leclerc
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Directeur de l'établissement
Monsieur ATLAN

Etablissement composé de deux bâtiments :

Bâtiment principal (A) de trois étages sur rez-de-chaussée avec sous-sol comprenant :

- au 2^{ème} et 3^{ème} étage : 7 appartements
- au 1^{er} étage : 6 salles de classe et 1 appartement
- au rez-de-chaussée : 4 salles de classe, 1 bibliothèque, 1 salle de restauration avec point de réchauffage électrique et des locaux administratifs
- au sous-sol : des caves individuelles et une chaufferie au fuel

Bâtiment annexe (B) isolé du bâtiment principal sur rez-de-chaussée avec sous-sol semi enterré comprenant :

- au sous-sol : 2 salles d'activités dont 1 salle informatique
- au rez-de-chaussée : 2 salles de classe
- au 1^{er} étage : 1 salle de classe et 1 salle mise à la disposition de la Mairie

L'établissement est doté d'un éclairage de sécurité par blocs autonomes, d'une alarme incendie de type 4 dans chacun des bâtiments. L'établissement est assujetti à la réglementation de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public	:	Bâtiment A	237 personnes
		Bâtiment B	43 personnes
- Personnel	:	Bâtiment A	16 personnes
		Bâtiment B	2 personnes
<u>EFFECTIF TOTAL :</u>		Bâtiment A	253 personnes
		Bâtiment B	45 personnes

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

CLASSEMENT :

- Etablissement de **type R de 4^{ème} catégorie** pour le bâtiment A
- Etablissement de **type R de 5^{ème} catégorie** pour le bâtiment B

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

VA

Del

AT

2 / 3

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

La commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à la visite périodique de l'établissement.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- Le registre de sécurité,
- Le rapport de vérification des installations électriques établi par l'organisme agréé SOCOTEC en date du 28 août 2021 avec levée partielle des observations par les services techniques de la ville,
- Le rapport de vérification des moyens de secours (équipement d'alarme et extincteurs) établi par la société IPS en date du 15 novembre 2021

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure de l'alimentation électrique générale :

- Fonctionnement de l'éclairage de sécurité des deux bâtiments
- Action sur le déclencheur manuel situé dans la circulation du bâtiment A à proximité de la bibliothèque entraînant le déclenchement immédiat de l'alarme générale sonore du bâtiment A

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 10 décembre 2021

Ecole élémentaire du Centre
31 bis, rue du Général Leclerc
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite des activités de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ Terminer la levée des observations des rapports précités
- 2/ Afficher les consignes de sécurité dans toutes les salles recevant du public
- 3/ Créer une 2^{ème} issue réglementaire dans la classe 9 ou limiter son accès à 19 personnes
- 4/ Laisser libre d'accès et dégagé l'ensemble des issues de secours
- 5/ Rétablir dans le sens de l'évacuation l'ouverture de la porte du hall du bâtiment B
- 6/ Interdire tout stockage à proximité du tableau électrique, au débouché de l'escalier desservant la chaufferie
- 7/ Compléter l'éclairage de sécurité

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

 VA AT